

## PER I TURISTI STRANIERI: GUIDARE IN ITALIA



### TRANSPORT D'ANIMAUX / SECOURS AUX ANIMAUX

Un animal domestique transporté à bord du véhicule doit être installé de façon à garantir une conduite en sécurité.

Le transport d'animaux à bord du véhicule est permis uniquement pour les animaux domestiques. Si l'on transporte plus d'un animal, il faut obligatoirement utiliser des cages spéciales ou bien installer les animaux sur les places arrière à conditions que celles-ci soient séparées du siège du conducteur au moyen d'un filet ou autre moyen autorisé par le Ministère des Infrastructures et des Transports.

En cas d'infraction: AMENDE de 85 à 338 euros (article 169, alinéa 10, Code de la route).

Retrait de POINTS sur le permis de conduire: -1 (sur un total de 20).

Si l'on cause un accident impliquant des animaux, on doit obligatoirement s'arrêter et porter secours ou appeler les secours pour les animaux domestiques ou protégés éventuellement blessés.

En cas d'infraction: AMENDE de 413 à 1.658 euros (article 189 bis, alinéa 9, Code de la route).

Retrait de POINTS sur le permis de conduire: 0 (sur un total de 20).

Toute personne impliquée dans une collision ayant entraîné des dommages corporels provoqués à un ou plusieurs animaux doit assurer l'intervention des secours d'urgence pour l'/les animal/aux blessé/s.

En cas d'infraction: AMENDE de 83 à 331 euros (article 189 bis, alinéa 9, Code de la route).

Retrait de POINTS sur le permis de conduire: 0 (sur un total de 20).

### [Conseils pour le transport d'animaux domestiques en voiture.](#)

